

Catalogue de **FORMATIONS**

EDITION 2025



📍 100 rue de la Gare - CS 40019 – 79185 CHAURAY Cedex

☎ Tél. 05 49 08 18 39

✉ cfis@sdis79.fr

N° d'agrément : 5479P000679

N° de SIRET : 287.900.336.000.44



SDIS 79
SAPEURS-POMPIERS

www.sdis79.fr



SOMMAIRE

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS 4

Des lieux de vie chaleureux, modernes et bien agencés	4
Du matériel performant, aux dernières normes environnementales et de sécurité.	5
Des formations adaptées à tous les publics	6
La prise en compte des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension.....	6
La gestion des abandons ou validation partielle de la formation.	7
A travers nos différentes compétences, nous pourrions vous conseiller afin d'organiser des formations adaptées à vos demandes.	7
Une équipe à votre service	7

DEMARCHE D'INGENIERIE DE FORMATION AU PROFIT D'UN COMMANDITAIRE..... 8

INCENDIE..... 9

Equipier de première intervention (EPI).....	10
Initiation incendie.....	11
Equipier de seconde intervention (ESI)	12
Formation Continue Equipier de Première Intervention (Recyclage)	13
Formation Continue Equipier de Seconde Intervention (Recyclage)	14
Formation Initiale Pompier d'Entreprise	15
Formation Continue Pompier d'Entreprise (Recyclage).....	16
Formation Incendie – ARI	17
Formation Initiale au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)	18
Formation Continue au port d'Appareil Respiratoire Isolant (Recyclage ARI)	19
Formation Incendie à destination des entreprises travaillant à côté de conduite de gaz	20

SECOURISME 21

Premiers Secours Citoyen.....	22
Formation continue Premiers Secours Citoyen (Recyclage).....	23

Les Gestes qui sauvent.....	24
Formation Initiale Devenir Sauveteur Secouriste du Travail.....	25
Formation Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (Recyclage).....	26
Premiers Secours en Equipe - PSE 1.....	27
Premiers Secours en Equipe - PSE 2.....	28
Formation Continue Premiers Secours en Equipe - PSE 1 et PSE 2 (Recyclage).....	29

EVACUATION 30

Formation Initiation Incendie et Evacuation.....	31
Formation Continue Incendie et Evacuation (Recyclage).....	32
Formation Initiation Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J.....	33
Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J (Recyclage).....	34
Initiation Incendie et Evacuation spécial agent de nuit dans les ERP de type U et J.....	35
Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J avec maison à feu (Recyclage).....	36
Initiation Evacuation.....	37
Exercice Evacuation.....	38

PREVENTION 39

Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 1.....	40
Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 2.....	41
Formation Capture d'Animaux sur la Voie Publique.....	42
Nage avec les Equipements de Protection Individuels.....	43
Prévention dans le milieu Agricole.....	44

MANAGEMENT 45

Renforcement d'une cohésion de groupe (Team Building).....	46
Gestion d'une crise dans les EHPAD.....	47
Gestion d'une crise dans les entreprises.....	48
Sensibilisation à la gestion d'une crise dans une Collectivité Territoriale et/ou un service de l'Etat.....	49
Préparation Audit Qualiopi pour un SDIS.....	50

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le présent catalogue a pour ambition de vous présenter de façon synthétique l'ensemble des formations offertes par le Service Départemental Incendie et Secours des Deux Sèvres 79 (SDIS 79) au profit des collectivités, des entreprises, de particulier et de divers organismes.

Outre les actions de formation déclinées dans ce catalogue, il vous est tout à fait possible de formuler une demande particulière de contenu de formation. L'équipe du Centre de Formation d'Incendie et Secours (CFIS@sdis79.fr) vous proposera un produit formation "sur mesure" si celle-ci est réalisable.

Le SDIS 79 dispose d'un agrément de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - **DREETS** (numéro de déclaration : 5479P000679).

En 2024, nous avons obtenu le renouvellement de la certification **QUALIOPI**. Cette démarche, rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2021 pour tous les organismes de formation, permet la reconnaissance d'une démarche qualité mise en place depuis déjà plusieurs années tant pour les stagiaires que pour les commanditaires.



Notre centre de formation est certifié QUALIOPI

Il a été créé au sein du SDIS 79, un **CLUB EMPLOYEUR**. L'adhésion à celui-ci est systématique dès lors qu'une convention de disponibilité est signée entre le SDIS, le Sapeur-Pompier Volontaire et l'employeur, qui s'investissent en libérant leur salarié pour le laisser partir en intervention ou en formation.

Les prestations de ce catalogue sont proposées pour utiliser des points obtenus grâce, à un forfait annuel en début de chaque année, ou au prorata de la disponibilité donnée au Sapeur-Pompier Volontaire comptabilisée dans un compteur d'heures (1h de Formation = 2 points, 1h d'intervention = 8 points).

Des lieux de vie chaleureux, modernes et bien agencés

Nous vous accueillons dans un cadre convivial et agréable avec un point de restauration et de détente sur le site de la Direction Départementale d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres à Chauray.

Nos salles de formation bénéficient toutes d'un écran de projection avec un ordinateur et un vidéo projecteur.

Une zone d'hébergement est à la disposition des stagiaires pour les formations qui se déroulent sur plusieurs jours.



Du matériel performant, aux dernières normes environnementales et de sécurité.



Respectueux de l'environnement

Toutes nos formations incendies sont dispensées avec un matériel aux dernières normes écologiques.



Soucieux du réalisme

Nous vous proposons des feux dans les différentes pièces d'une maison adaptée et sécurisée, ainsi qu'un caisson Technique de Lances et un caisson Unité d'inflammation des fumées.



Un Système de Sécurité Incendie pédagogique et un local pédagogique d'Installation Fixe d'Extinction Automatique

Ces 2 outils permettent des mises en situations professionnelles adaptés afin de faire découvrir leurs différentes utilisations ainsi que leurs efficacités face à un incendie.



Une cellule CEPARI (Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant)

Ce parcours d'accoutumance permet de se rendre compte des difficultés à évoluer avec un Appareil Respiratoire Isolant dans un volume sans visibilité.



Une tour d'entraînement de manœuvres

Elle représente un immeuble avec plusieurs appartements permettant une progression avec une lance ou une évacuation d'une victime par l'extérieur.

Des formations adaptées à tous les publics

Toutes nos formations dans le domaine de l'incendie, du secourisme, de l'évacuation, de la prévention et du management, sont assurées par des professionnels de la sécurité, Sapeurs-Pompiers spécialisés dans les différents modules proposés et qualifiés en termes de compétence de formation pour adultes et enfants.

L'équipe pédagogique du Centre de Formation conçoit et élabore des formations pour différentes collectivités, entreprises, particuliers ou organismes, en fonction des besoins et des risques de chacune de ces structures.

Les formateurs veillent à la cohérence des actions de formation et les adaptent en fonction des différents publics. Les formations présentées ci-après par des fiches techniques descriptives sont de type modulaire. Cela signifie qu'il est possible pour un seul apprenant d'acquérir un ou plusieurs modules en fonction des desideratas des employeurs en relation avec les emplois occupés.

La prise en compte des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension

La plupart de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif). Celles citées ci-dessous nécessitent un certificat d'aptitude médicale pour valider l'inscription de l'agent.

Formation Incendie	Formation Secourisme	Formation Prévention
Formation initiale et continue ARI	PSE 1	Capture d'animaux sur voie publique
Formation initiale et continue pompiers d'entreprise	PSE 2	Nage avec les EPI

Dans une démarche de co-analyse des besoins et des réponses, et en fonction des difficultés de compréhensions rencontrées par nos apprenants, notre équipe proposera une solution de compensation de nos prestations en adaptant nos moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement. De ce fait, l'apprenant pourra acquérir les compétences nécessaires pour tenir son rôle dans les différents domaines que nous proposons, au sein de son établissement.

L'apprenant peut également prendre contact (par mail ou téléphone) avec nos équipes avec d'évoquer ensemble les difficultés de compréhension que celui-ci pourrait avoir.

Notre site internet est facile d'accès avec FACIL'iti. Il adapte l'affichage de celui-ci en fonction de vos besoins visuels, moteurs ou cognitifs, qu'ils soient permanents ou temporaires.

Nous disposons de salles de formations et toilettes accessibles aux personnes à mobilités réduites.

La gestion des abandons ou validation partielle de la formation.

Nous en avons très peu mais cependant 2 situations peuvent se présenter.

1ère situation : Un stagiaire est absent ou doit s'absenter pour des raisons professionnelles ou personnelles (maladie, ...) sur une partie de la session de formation :

Le formateur validera les blocs de compétences acquis en fonction de la durée de présence du stagiaire. Notre service recontactera le stagiaire ou le commanditaire afin de lui proposer de finir le ou les module(s) manquant(s) afin que celui-ci puisse valider sa formation. Cette proposition est faite en fonction des possibilités du centre de formation et de la présence possible du stagiaire.

2ème situation : Le stagiaire abandonne la formation car il ne sent pas capable physiquement ou psychologiquement d'effectuer la totalité de celle-ci :

Le service prend contact avec le responsable du stagiaire afin de proposer une évaluation ou un parcours adapté à l'agent en fonction du souhait de celui-ci.

Nous proposerons si possible une solution qui permettra au stagiaire d'acquérir les compétences nécessaires pour valider sa formation.

**A travers nos différentes compétences, nous pourrons vous conseiller
afin d'organiser des formations adaptées à vos demandes.
Une équipe à votre service**



Angélique POUPARD
Cheffe de service



Mireille GATINEAU
Formatrice



Yohan SAVARIT
Formateur



Pascal MARTIN
Formateur



Claudie SAHAGUN-MENCIAS
Assistante

DEMARCHE D'INGENIERIE DE FORMATION AU PROFIT D'UN COMMANDITAIRE



A chacune de ces 3 étapes, notre équipe pédagogique vous accompagne afin de dispenser une formation adaptée à vos besoins :

PREPARATION DE LA FORMATION :

- Prise de contact
- Expression des demandes et des besoins du commanditaire ou stagiaire.
- Définition d'une politique de formation en lien avec le commanditaire.
- Choix des formations en lien avec la réglementation.
- Qualité des participants.
- Procédures interne.
- Elaboration des devis et planification de sessions

REALISATION DE LA FORMATION :

- Validation du devis par le commanditaire.
- Réalisation de la convention de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Convocation et information des stagiaires.
- Gestion des départs.
- Gestion des absences.
- Réalisation des actions de formation.

EVALUATION :

- Evaluation des apprenants.
- Evaluation de la formation.
- Analyse des abaques de Régnier.
- Comparaison (prévision - réalisation)
- Evaluation stratégique / axes d'amélioration.
- Réactualisation du plan de formation si nécessaire.

CE SONT 766 STAGIAIRES FORMES EN 2024 AVEC UN TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DE 6.06/7

Articles R 4227-28 et R 4227-29 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.

APSAD – Règle R6 : Organisation du Service de Sécurité Incendie.

Chapitre 3 : Il a pour mission de donner l'alarme pour déclencher les secours intérieurs et extérieurs, d'intervenir immédiatement dans la zone de travail, avec les moyens disponibles sur place. Elle est réalisée par des Equipiers de Première Intervention (EPI) et des chargés d'évacuation.

Chapitre 4 : Ils sont choisis en tenant compte des séquences de travail et de la configuration des locaux. Ils sont regroupés par secteurs et par séquences de travail, en équipes constituées et désignées sur les panneaux de consignes et le registre de sécurité.

L'effectif doit être au moins d'1 employé sur 10, par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute. Il est recommandé de former un maximum de membres du personnel.

Chapitre 6 : Les EPI doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Incendie

Equipier de première intervention (EPI)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur sapeur-pompier

OBJECTIFS GENERAUX

Disposer des connaissances nécessaires afin de donner l'alarme, d'alerter et de lutter contre un début d'incendie avec les moyens de secours mis à disposition au sein de son établissement.

COMPETENCES (Objectifs opérationnels)

Le stagiaire :

- Connaissance : Connaît son rôle d'Equipier de Première Intervention.
- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours mis à disposition dans son établissement.
- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de l'établissement en cas d'incendie.

METHODES MOBILISEES

Théorie :

- La réglementation.
- L'alarme et l'alerte.
- Le feu.
- Les extincteurs.
- Les moyens de secours.

Pratique :

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.

Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure en lien avec les consignes internes.

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Aucun

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 864 € de frais pédagogiques.

La formation est réalisée de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
Au cas contraire, elle peut être réalisée dans un de nos centres de secours ou au centre de formation

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative continue.
Auto-évaluation avec un QCM.
Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

59 stagiaires formés en 2024.
Taux de réussite 100 %
Taux de complétude 100 %
Taux de satisfaction 6.20/7

Incendie

Initiation incendie

Durée : 2 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur sapeur-pompier

OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir des compétences pour agir face à un début d'incendie avec un extincteur.

COMPETENCES (objectifs opérationnels)

Le stagiaire :

- Connaissance : Sait comment se déclenche une l'alarme, transmettre une alerte et les principes de la combustion.
- Habileté : Met en œuvre les extincteurs mis à disposition au sein de son établissement.
- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.

METHODES MOBILISEES

Théorie :

- L'alarme.
- L'alerte.
- Le feu.
- Les extincteurs.

Pratique :

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure en lien avec les consignes internes. (Utilisation d'un RIA par exemple).

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Aucun

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 507 € de frais pédagogiques.

La formation est réalisée de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
Au cas contraire, elle peut être réalisée dans un de nos centre de secours ou au centre de formation.

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative continue.
Possibilité de QCM d'auto-évaluation.
Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

382 stagiaires formés en 2024.
Taux de réussite 100 %
Taux de complétude 100 %
Taux de satisfaction 6.09/7

Incendie

Equipier de seconde intervention (ESI)

Durée : 6 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 2 formateurs sapeurs-pompiers

OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir des compétences pour faire face à un début d'incendie dans son environnement professionnel avec des moyens de secours spécialisés au sein de son établissement et en équipe.

COMPETENCES (Objectifs opérationnels)

Le stagiaire :

- Connaissance : Connaît les éléments théoriques qui concernent l'alerte, l'alarme et la combustion.
- Habileté : Met en œuvre les procédures et les moyens de secours propres à sa structure.
- Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de son établissement et sait conduire une intervention en équipe.

METHODES MOBILISEES

Théorie :

- La réglementation.
- L'alarme.
- L'alerte.
- Le système feu.
- L'explosimètre.
- Les extincteurs.
- Le Robinet d'Incendie Armé (RIA).
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Les moyens de secours.

Pratique :

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI) à travers des mises en situations professionnelles.
- Explication du fonctionnement du réseau d'installation fixe d'extinction automatique si le site en est muni.
- Simulation d'un feu dans une pièce avec victime visible et/ou non visible.

Sur site du CFIS :

- Démonstration d'extinction d'un feu par une tête de sprinkler, d'explosion de liquide et/ou explosion de gaz.
- Exercice à deux équipiers (extincteurs + RIA) dans la maison à feu.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Aucun

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 1331 € de frais pédagogiques.

La formation est réalisée de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
Au cas contraire elle peut être réalisée au centre de formation.

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative continue.
Possibilité de QCM d'auto-évaluation.
Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

19 stagiaires formés en 2024.
Taux de réussite 100 %
Taux de complétude 100 %
Taux de satisfaction 6.08/7

Incendie

Formation Continue Equipier de Première Intervention (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur sapeur-pompier

OBJECTIFS GENERAUX Permettre au personnel de maintenir les compétences acquises afin d'utiliser efficacement les moyens de secours mis à disposition dans son établissement face à un incendie.	
COMPETENCES (Objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Maintient ces connaissances liées aux incendies.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours propres à son établissement.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie – Rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- L'alarme et l'alerte.- Le feu.- Les extincteurs.- Les moyens de secours. <u>Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement. <p>Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure en lien avec les consignes internes.</p>	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Avoir suivi la formation EPI. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 839 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques).
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation.
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Incendie

Formation Continue Equipier de Seconde Intervention (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs sapeurs-pompiers

OBJECTIFS GENERAUX

Les équipiers de seconde intervention seront capables d'intervenir pour faire face un début d'incendie dans son environnement professionnel avec les moyens de secours spécialisés au sein de son établissement et en équipe.

COMPETENCES (Objectifs opérationnels)

Le stagiaire :

- Connaissance : Maintient les connaissances liées aux incendies.
- Habileté : Met en œuvre les procédures et les moyens de secours propres à son établissement.
- Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de son établissement et sait intervenir en équipe.

METHODES MOBILISEES

Théorie : Rappel

- La réglementation.
- L'alarme.
- L'alerte.
- Le système feu.
- L'explosimétrie.
- Les extincteurs.
- Le Robinet d'Incendie Armé (RIA).
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Les moyens de secours.

Pratique :

- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.
- Manipulation du RIA.
- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.
- Manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Simulation d'un feu dans une pièce avec victime visible et/ou non visible.

Sur site du CFIS :

- Démonstration d'extinction d'un feu par sprinkler, d'explosion de liquide et/ou explosion de gaz.
- Exercice à deux équipiers (extincteurs + RIA) dans la maison à feu.

Possibilité d'adapter les exercices pratiques selon les besoins et les demandes de la structure.

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Avoir suivi la Formation ESI

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 839 € de frais pédagogiques.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)

METHODE D'EVALUATION

Evaluation formative continue.
Possibilité de QCM d'auto-évaluation.
Délivrance d'une attestation de fin de formation.
Délivrance d'une attestation de formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

250 stagiaires formés en 2024.
Taux de réussite 100 %
Taux de complétude 100 %
Taux de satisfaction 5.91/7

Formation Initiale Pompier d'Entreprise

Durée : De 1 à 5 jours selon l'évaluation du besoin de la structure en collaboration avec le CFIS (6 heures par jour)

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise »

Qualité et nombre des formateurs : 2 à 5 Formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Disposer des connaissances nécessaires pour réaliser les missions de lutte contre l'incendie, utiliser les moyens de secours mise à disposition dans un environnement à risque et seront capable de les mettre en œuvre en toute sécurité.	
COMPETENCES (Objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les progressions rapides du feu, le matériel et les techniques de luttés contre l'incendie à disposition dans son établissement.- Habileté : Met en œuvre ce matériel.- Attitude : Exécute efficacement les missions incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'équipe ou le chef d'intervention en respectant les consignes générales et spécifiques de son établissement.	
METHODES MOBILISEES Adaptation des cours théoriques et pratiques en fonction du cahier des charges fourni et/ou conçu en collaboration avec le commanditaire ainsi que du matériel et des équipements de protections individuels à disposition au sein de l'établissement. Tous les participants manipuleront le matériel qu'ils ont à disposition dans leur entreprise. Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande et le lieu de la formation. Une tenue spécifique sera fournie aux stagiaires si la formation se déroule au centre de formation. Si celle-ci se déroule sur le site de l'établissement, la tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Formation à distance. Si présence d'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de celui-ci au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdjs79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établie un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Cette formation nécessite un certificat médical en fonction du handicap. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 1726 € de frais pédagogiques par jour pour un groupe de 4 à 10 personnes. La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques) ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction », « Interventions sur les incendies de structures », « Engagement en milieu vicié », « Intervention en présence de gaz » Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Incendie

Formation Continue Pompier d'Entreprise (Recyclage)

Durée : De 1 à 3 jours selon l'évaluation du besoin en collaboration avec le CFIS (6 heures par jours)

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise »

Qualité et nombre des formateurs : 2 à 5 Formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Le personnel de l'équipe mettra à jour leurs connaissances pour réaliser les missions de lutte contre l'incendie, utiliser les moyens de secours mise à disposition dans un environnement à risque en toute sécurité.	
COMPETENCES (objectifs optionnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Revoit le matériel et les techniques de luttés contre l'incendie à disposition dans son établissement.- Habileté : Met en œuvre ce matériel.- Attitude : Exécute efficacement les missions incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'équipe ou le chef d'intervention en respectant les consignes générales et spécifiques de son établissement.	
METHODES MOBILISEES Adaptation des mises en situations professionnelles en fonction du cahier des charges fourni et/ou conçu en collaboration avec le commanditaire ainsi que du matériel et des équipements de protections individuels à disposition au sein de l'établissement. Tous les participants manipuleront le matériel qu'ils ont à disposition dans leur entreprise. Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande et le lieu de la formation. Une tenue spécifique sera fournie aux stagiaires si la formation se déroule au centre de formation. Si celle-ci se déroule sur le site de l'établissement, la tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Formation à distance. Si présence d'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de celui-ci au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établie un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Cette formation nécessite un certificat médical en fonction du handicap. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 1726 € de frais pédagogiques par jour pour un groupe de 4 à 10 personnes. La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement (Forfait déplacement de 70€ à ajouter aux frais pédagogiques) ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction », « Interventions sur les incendies de structures », « Engagement en milieu vicié », « Intervention en présence de gaz » Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS 39 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 5.76/7

Incendie

Formation Incendie – ARI

Durée : 35 heures de présentiel

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Le personnel de l'équipe « pompier d'entreprise »

Qualité et nombre des formateurs : 2 à 5 Formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Disposer des connaissances indispensables à l'utilisation de l'ARI dans un environnement à risque et de misent en œuvre des conduites à tenir appropriées à ces environnements. Les équipiers d'un engin incendie disposeront des connaissances nécessaires afin de réaliser les missions de lutte contre l'incendie.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les progressions rapides du feu, le matériel et les techniques de luttés contre l'incendie à disposition dans son établissement.- Habileté : Met en œuvre le matériel de lutte contre l'incendie.- Attitude : Exécute efficacement les missions incendie conformément aux ordres donnés par le chef d'équipe ou le chef d'intervention.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Analyser son environnement et sécuriser la zone d'intervention.- Réaliser un sauvetage.- Evoluer avec aisance sur une intervention avec les équipements de protection individuelle.- Réaliser un établissement.- Réaliser une extinction en binôme conformément aux techniques professionnelles de lutte contre les incendies.- Communiquer au sein de l'équipe.- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels. <p>Les exercices pratiques, sur feux réels, seront réalisés sur le plateau technique, dans la maison du feu et/ou sur le site de l'établissement selon la demande. La tenue d'intervention sera fournie aux stagiaires sauf si la formation se déroule sur le site de l'établissement la tenue des pompiers d'entreprise sera utilisée, à défaut une tenue pourra être mise à disposition</p>	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Formation à distance Incendie et ARI. Si présence d'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de celui-ci au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdjs79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Cette formation nécessite un certificat médical en fonction du handicap. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 717 € de frais pédagogiques par stagiaire. La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques) ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation Formative, certificative lors des phases d'apprentissage et des mises en situations professionnelles. Référentiel National d'Activités et de compétences -Sapeurs-pompiers volontaire – Equipier. Guide de techniques opérationnelles « Etablissements et techniques d'extinction », « Interventions sur les incendies de structures », « Engagement en milieu vicié », « Intervention en présence de gaz ». Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation.
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Formation Initiale au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Durée : 6 heures de présentiel

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Tous les personnels qui pourront être amené à se servir d'un ARI

Qualité et nombre des formateurs : 2 formateurs Sapeurs-pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Mettre en œuvre l'ARI et savoir intervenir en toute sécurité.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les éléments théoriques de l'ARI – description et fonctionnement.- Habileté : Met en œuvre l'ARI en binôme.- Aptitude : Adapte son comportement au port de l'ARI en fonction des contraintes physiques et psychologiques.	
METHODES MOBILISEES Théorie : <ul style="list-style-type: none">- Les atmosphères non respirables.- Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI.- Composition de l'ARI et principe de fonctionnement.- L'engagement sous ARI (avant, pendant, après). Pratique : <ul style="list-style-type: none">- Parcours d'accoutumance au port de l'ARI.- Mises en situations permettant au stagiaire de se sentir à l'aise avec cet appareil.- Connaître les limites de l'appareil et connaître ses propres limites physiques en utilisation normale ou intense.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Formation à distance. Si présence d'Appareil Respiratoire Isolant (ARI), l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de celui-ci au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établie un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Cette formation nécessite un certificat médical en fonction du handicap. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et des ARI seront mis à disposition des stagiaires par le centre de formation. Tarif TTC : 1178 € de frais pédagogiques. La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques) ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation certificative. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié ». Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation.
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Formation Continue au port d'Appareil Respiratoire Isolant (Recyclage ARI)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Tous les personnels ayant suivi la formation ARI

Qualité et nombre des formateurs : 2 formateurs Sapeurs-pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Mettre en œuvre l'ARI et savoir intervenir en toute sécurité.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Maintient ses connaissances sur l'utilisation de l'ARI.- Habileté : Met en œuvre l'ARI en binôme.- Attitude : Adapte son comportement au port de l'ARI en fonction des contraintes physiques et psychologiques.	
METHODES MOBILISEES Rappel théorique : <ul style="list-style-type: none">- Les atmosphères non respirables- Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI.- Composition de l'ARI et principe de fonctionnement.- L'engagement sous ARI (avant, pendant, après). Pratique : <ul style="list-style-type: none">- Parcours d'accoutumance au port de l'ARI.- Exercices de mises en situations permettant au stagiaire de se sentir à l'aise avec cet appareil.- Connaître les limites de l'appareil et connaître ses propres limites physiques en utilisation normal ou intense	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Personnel ayant déjà suivi une formation ARI. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au port de celui-ci au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Cette formation nécessite un certificat médical en fonction du handicap. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et du matériel ARI seront mis à disposition des stagiaires par le Centre de Formation. Tarif TTC : 631 € de frais pédagogiques. La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques) ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation certificative. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Guide de Techniques Opérationnelles « Engagement en milieu vicié ». Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2023.

Incendie

Formation Incendie à destination des entreprises travaillant à côté de conduite de gaz

Durée : 1h30 à 3h

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement.

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs Sapeurs-pompiers spécialisés en fonction du contenu et des techniques pédagogiques mis en œuvre.

OBJECTIFS GENERAUX Pouvoir agir face à une fuite gaz enflammée ou non sur un chantier de terrassement.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Acquière les connaissances théoriques liées aux incendies et au gaz.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours propres à sa structure.- Attitude : Adapte son comportement à la gestion d'un incident sur une conduite de gaz.	
METHODES MOBILISEES Théorie : <ul style="list-style-type: none">- L'alerte- La procédure Plan Gaz Renforcé (PGR) et Plan Gaz Classique (PGC)- Approche du phénomène de combustion et du risque gaz sur chantier.- Les extincteurs à Poudre ABC. Pratique : <ul style="list-style-type: none">- Manipulation des extincteurs sur différents feux de gaz sur plateau technique gaz de ville GRDF du CFIS.- Démonstration d'explosion de gaz au moyen d'un outil taille réduite explosion de gaz.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : aucun. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 483 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation.
	INDICATEURS DE RESULTATS 1 groupe de formé en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 5.77/7

CE SONT 2418 STAGIAIRES FORMES EN 2024 AVEC UN TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DE 6.16/7

Code du travail :

Matériel de premier secours et secouriste :

R 4224-14 : Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

R 4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

R 4224-16 : En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades. Ces mesures qui sont prises en liaison notamment avec les services de secours d'urgence extérieurs à l'entreprise sont adaptées à la nature des risques. Ces mesures sont consignées dans un document tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

Obligations de l'employeur :

L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L 4121-2 : L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1° Eviter les risques ;

2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;

3° Combattre les risques à la source ;

4° Adapter le travail à l'homme ;

5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;

7° Planifier la prévention ;

8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;

9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Formation SST : Seule formation secourisme adaptée au milieu professionnel et reconnue au titre de la formation Professionnelle Continue (inscription au Registre Spécifique) et finançable.

Premiers Secours Citoyen

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliqué à l'Emploi Formation aux Premiers Secours

<p>OBJECTIFS GENERAUX Mettre en œuvre des gestes destinés à maintenir l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active</p>	
<p>COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : - Connaissance : Connaît les éléments permettant de maintenir l'intégrité physique d'une victime. - Habileté : Met en œuvre les gestes de premiers secours grand public. - Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée.</p>	
<p>METHODES MOBILISEES</p> <p>Théorie : - La protection. - L'Alerte et la protection des populations. - L'arrêt cardiaque. - Les brûlures. - Les hémorragies externes. - Les malaises. - L'obstruction des voies. - La perte de connaissance. - Les plaies. - Les traumatismes des os.</p> <p>Pratique : - L'alerte des secours, la protection. - Les compressions thoraciques. - La défibrillation. - La désobstruction des voies aériennes par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques. - La compression locale, le garrot. - Les insufflations. - La libération des voies aériennes. - Le maintien de la tête - La Position Latérale de Sécurité</p> <p>Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.</p> <p>La formation est adaptée en fonction de l'environnement professionnel des participants.</p>	<p>CONDITIONS DE LA FORMATION</p> <p>Pré requis : Être âgé de 10 ans au moins. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 623 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 63 € à titre individuel.</p> <p>La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques). Au cas contraire, elle peut être réalisée dans un de nos centre de secours ou au centre de formation.</p> <p>METHODE D'EVALUATION - Evaluation formative continue. - Délivrance d'une attestation de fin de formation. - Délivrance d'un Certificat de compétence de citoyen de sécurité civil – PSC numérotée et signée, conforme au Référentiel interne de formation et de certification PSC - Agrément n°PSC-1808A79 – Code RNCP/RS : 2387 - Recommandation PSC (décembre 2023).</p> <p>INDICATEURS DE RESULTATS 845 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.23/7</p> <p>Voir débouchés en annexe p 53</p>

Formation continue Premiers Secours Citoyen (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels ayant suivi une formation PSC de moins de 3 ans

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'emploi Formation aux Premiers Secours

<p>OBJECTIFS GENERAUX Mettre en œuvre des gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime dans le cadre de la citoyenneté active</p>	
<p>COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance : Maintient ses connaissances théoriques liées au maintien de l'intégrité physique d'une victime. - Habileté : Met en œuvre les gestes de premiers secours grand public. - Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée. 	
<p>METHODES MOBILISEES Théorie et pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolutions des recommandations. - Formation continue adaptée à la demande, aux retours d'expériences et au milieu professionnel des participants. - Pédagogie active et interactive à l'aide de mises en situation afin de revoir les techniques du PSC 1. - Compression locale, compression thoracique. - Défibrillation. - Désobstruction par la méthode des claques dans le dos, des compressions abdominales, des compressions thoraciques. - Garrot. - Insufflations. - Libération des voies aériennes. - Maintien de la tête. - Position latérale de sécurité. - Alerte des secours. <p>La formation est adaptée en fonction de l'environnement professionnel des participants.</p>	<p>CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Avoir suivi une formation PSC de moins de 3 ans et justifier d'un diplôme PSC ou d'une attestation de formation continue PSC. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr. Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenu : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif : 311 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 30 € à titre individuel.</p> <p>La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques). Au cas contraire, elle peut être réalisée dans un de nos centre de secours ou au centre de formation.</p>
	<p>METHODE D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation formative continue. - Délivrance d'une attestation de fin de formation. - Délivrance d'une attestation de formation continue conforme aux recommandations relatives à l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours en date du 18 décembre 2019 -Annexe 5 (DGSCGC). - Référentiel interne de formation et de certification PSC - Agrément n°PSC-1808A79 - Recommandation PSC (décembre 2023).
	<p>INDICATEURS DE RESULTATS 226 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.02/7</p>

Les Gestes qui sauvent

Durée : 2 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Tout public

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-Pompier titulaire de la Pédagogie Appliquée à l'emploi Formation aux Premiers Secours

OBJECTIFS GENERAUX Sensibiliser le public aux gestes de premiers secours afin préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les éléments permettant de maintenir l'intégrité physique d'une victime.- Habileté : Met en œuvre les gestes de premiers secours grand public.- Attitude : Adapte son comportement à la situation d'accident rencontrée.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Protection.- Alerte.- La victime qui parle et se plaint: réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant ; mettre la victime en position d'attente.- La victime qui a perdu connaissance et respire.- La victime qui a perdu connaissance et qui ne respire pas. <p>Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.</p> <p>La formation est adaptée en fonction de l'environnement professionnel des participants.</p>	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Être âgé de 10 ans au moins. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 128 € de frais pédagogiques La formation est à réaliser de préférence dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 68 € à ajouter aux frais pédagogiques). Au cas contraire, elle peut être réalisée dans un de nos centre de secours ou au centre de formation.
	METHODE D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none">- Evaluation formative continue.- Délivrance d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent.- Les gestes qui sauvent version 2019 (DGSCGC). Guide technique et guide pédagogique.
	INDICATEURS DE RESULTATS 369 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.14 / 7

Formation Initiale Devenir Sauveteur Secouriste du Travail

Durée : 14 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Tous les personnels

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier Formateur Sauveteur Secouriste du Travail, à jour de sa formation MAC Formateur SST.

OBJECTIFS GENERAUX Savoir réaliser les gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime et participer à la politique de prévention au sein de son établissement.	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît l'environnement réglementaire du SST.- Habileté : Porte secours à la(les) victime(s) de manière appropriée.- Attitude : Situe son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention, informe les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> 1ère partie : Prévention, situer le Sauveteur Secouriste du travail dans la santé et sécurité au travail et son rôle en prévention au sein de son établissement. 2ème partie : Pédagogie active et interactive grâce à des phases d'apprentissage théorique et pratique et en utilisant des mises en situation d'accident simulé. <ul style="list-style-type: none">- La victime saigne abondamment,- La victime s'étouffe,- La victime ne répond pas et elle ne respire pas,- La victime ne répond pas, mais elle respire,- La victime se plaint de malaise,- La victime se plaint de brûlures,- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements,- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment. La formation est adaptée en fonction de l'environnement professionnel des participants.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Aucun Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 1 375 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 137 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques) METHODE D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none">- Evaluation certificative : Grille de certification des compétences du SST.- Référentiel de formation et de certification.- Recommandations de l'INRS : document de référence, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention, plan action prévention.- Code RNCP/RS : 5801, habilitation H30757/2018/SST-1/O/05- Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation.- Délivrance d'un certificat de SST, signé par le dispensateur de la formation via le logiciel FOR PREV INRS. INDICATEURS DE RESULTATS 338 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.19/7 Voir débouchés en annexe p 53

Formation Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (Recyclage)

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Tous les personnels titulaires d'un certificat SST

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier Formateur en Sauveteur Secouriste du Travail, à jour de sa formation MAC formateur SST.

OBJECTIFS GENERAUX Savoir réaliser les gestes destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime et participent à la politique de prévention au sein de la structure	
COMPETENCES (objectifs opérationnels) Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît et revoit l'environnement réglementaire du SST.- Habilité : Porte secours à la(les) victime(s) de manière appropriée.- Attitude : Situe son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise, contribue à la mise en œuvre d'action de prévention, informe les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique sous forme de mises en situation professionnelle :</u> 1ère partie : Prévention, situer le Sauveteur Secouriste du travail dans la santé et sécurité au travail et son rôle en prévention au sein de l'entreprise 2^{ème} partie : <ul style="list-style-type: none">- La victime saigne abondamment,- La victime s'étouffe,- La victime ne répond pas et elle ne respire pas,- La victime ne répond pas mais elle respire,- La victime se plaint de malaise,- La victime se plaint de brûlures,- La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements,- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment. La formation est adaptée en fonction de l'environnement professionnel des participants.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Être titulaire d'un certificat SST de moins de 2 ans. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr . Le délai de réponse observé est de maximum 15 jours. La convention s'établit un mois avant la date de formation. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de compréhension. Prendre contact avec notre service afin que le contenu soit adapté en fonction de l'apprenant. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 839 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 84 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION -Evaluation certificative : Grille de certification des compétences du SST. -Référentiel de formation et de certification. -Recommandations de l'INRS : document de référence, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention, plan action prévention. - Code RNCP/RS : 723, habilitation H30757/2018/SST-1/O/05 -Délivrance d'une attestation de fin de formation. -Délivrance d'un certificat de SST, signé par le dispensateur de la formation via le logiciel FOR PREV INRS
	INDICATEURS DE RESULTATS 440 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.11 / 7 Voir débouchés en annexe p 53.

Premiers Secours en Equipe - PSE 1

Durée : 35 heures de présentiel

Effectif stagiaire : 6 à 10

Qualité des participants : Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agents des piscines - Agents de sécurité

Qualité et nombre des formateurs : 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires de la PAE FPS.

<p>OBJECTIFS Porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés</p>	
<p>COMPETENCES Le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance : Connaît les notions élémentaires du secours à personnes. - Habileté : Met en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident avec le matériel à disposition au sein de son établissement. - Attitude : Assure sa propre sécurité et celle des autres. 	
<p>METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secouriste et son environnement. - La protection et la sécurité. - L'hygiène et l'asepsie. - Les bilans. - Les urgences vitales. - Les malaises. - Les plaies - Les Brûlures - Les traumatismes. - Mises en situation professionnelle. <p>Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.</p>	<p>CONDITIONS DE LA FORMATION</p> <p>Pré requis : Avoir 16 ans (fournir une autorisation parentale pour les mineurs). Programme « Equipier prompt secours » Formation à distance</p> <p>Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.</p> <p>Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.</p> <p>Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.</p> <p>Tarif TTC : 3 826 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 318 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)</p> <p>METHODE D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle. -Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau1 (PSE1). - Code RNCP/RS : 5719, Agréement n° PSE 1 – 2110 B 79 - Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation. - Délivrance d'un certificat de compétence de secouriste – PSE 1. - Référentiel technique Secours A Personnes version 2018. <p>INDICATEURS DE RESULTATS 25 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.07/7</p> <p>Voir débouchés en annexe p 53.</p>

Premiers Secours en Equipe - PSE 2

Durée : 29 heures (hors risques spécifiques liées à l'établissement)

Effectif stagiaire : 6 à 10

Qualité des participants : Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agent des piscines - Agent de sécurité

Qualité et nombre des formateurs : 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires de la PAE FPS

<p>OBJECTIFS Porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés</p>	
<p>COMPETENCES Le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance : Connaît les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et les détresses, les gestes de premiers secours et les notions d'entretien du matériel. - Habileté : Met en œuvre les techniques et le matériel de secours à personnes, entretient et désinfecte son matériel, transport de victime. - Attitude : Réagit efficacement et en toute sécurité, conformément aux ordres reçus. 	
<p>METHODES MOBILISEES</p> <p><u>Théorie et pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipier secouriste et son environnement. - La protection et la sécurité. - Les atteintes circonstanciées. - Les affections spécifiques. - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels. - Le matériel d'immobilisation. - Les relevages et le brancardage. - Situation à nombreuses victimes. - Mises en situation professionnelle. <p>Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.</p>	<p>CONDITIONS DE LA FORMATION</p> <p>Pré requis : Être titulaire du PSE 1. Avoir 16 ans (autorisation parentale à fournir pour les mineurs). Programme « Equipier prompt secours » à valider en formation à distance.</p> <p>Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.</p> <p>Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.</p> <p>Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.</p> <p>Tarif TTC : 3 883 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 324 € à titre individuel.</p> <p>La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)</p>
	<p>METHODE D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle. -Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE2). <p>Code RNCP/RS : 5720, Agrément n°PSE 2 – 2110 B 79</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation. - Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste-PSE 2. - Référentiel technique Secours A Personnes version 2018.
	<p>INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.</p>

Formation Continue Premiers Secours en Equipe - PSE 1 et PSE 2 (Recyclage)

Durée : 6 heures

Effectif stagiaire : 6 à 10

Qualité des participants : Pompiers d'entreprise - Acteurs de la sécurité civile - Agent des piscines – Agent de sécurité

Qualité et nombre des formateurs : 2 moniteurs de secourisme à jour de la formation continue, titulaires de la PAE FPS

<p>OBJECTIFS Maintenir et actualiser ses compétences afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés</p>	
<p>COMPETENCES Le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance : Connaît les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie, les atteintes et les détresses, les gestes de premiers secours, les notions d'entretien du matériel et le secours à personne. - Habileté : Met en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou de détresse physique en utilisant les techniques et le matériel de secours à personnes adaptés puis il entretient et désinfecte son matériel. - Attitude : Réagit efficacement conformément aux ordres reçus et assure sa propre sécurité et celle des autres. 	
<p>METHODES MOBILISEES</p> <p><u>Théorie et pratique sous forme de mises en situation professionnelle :</u></p> <p>PSE 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipier secouriste et son environnement. - La protection et la sécurité. - L'hygiène et l'asepsie. - Les bilans, les urgences vitales, les traumatismes, les malaises, les plaies, les brûlures. <p>PSE 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les atteintes circonstancielles, les affections spécifiques, les souffrances psychiques et comportements inhabituels, la situation à nombreuses victimes, les immobilisations, relevage, brancardage. <p>Pédagogie active et interactive utilisant des phases d'apprentissage théorique et pratique ainsi que des mises en situation.</p> <p>Rappel : La formation continue PSE 1 se fait sur 6h. La formation continue PSE 2 se fait sur 6h.</p>	<p>CONDITIONS DE LA FORMATION</p> <p>Pré requis : Avoir suivi une formation PSE 1 et/ou PSE 2 et justifier du certificat de compétences de secours ou d'une attestation de formation continue.</p> <p>Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.</p> <p>Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.</p> <p>Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.</p> <p>Tarif TTC : 946 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 79 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)</p> <p>METHODE D'EVALUATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation formative, sommative et certificative lors des phases d'apprentissage des gestes et des mises en situation professionnelle. -Référentiel Interne de Formation et de Certification Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et 2 (PSE1 et 2). - Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation. - Délivrance d'une attestation de formation continue PSE 1 et/ou PSE 2 en fonction du recyclage effectué. - Référentiel technique Secours A Personnes version 2018 <p>INDICATEURS DE RESULTATS</p> <p>138 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.19/7</p>

EVACUATION

CE SONT 1590 STAGIAIRES FORMES EN 2024.
AVEC UN TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DE 6.17/7

Code du travail - Article R4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais, des visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les 6 mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à disposition de l'inspection du travail.

Ces exercices ont pour but de :

- Sauvegarder le personnel,
- Mettre tous les occupants dans une zone de sécurité.

Les causes de l'évacuation : incendie, odeur ou fumée suspecte,

La prévention : les règles de sécurité :

- Ne pas bloquer les portes de recoupement.
- Faciliter l'accès des secours et les accueillir.
- Maintenir les sorties de secours et les couloirs libres et non encombrés.
- Signaler tout changement dans l'affectation des locaux.
- Signaler toute anomalie sur les installations techniques.
- Repérer les moyens de secours et connaître les consignes de sécurité.
- Savoir exploiter le Système de Sécurité Incendie (SSI).
- Savoir où est situé le point rassemblement.

Evacuation

Formation Initiation Incendie et Evacuation

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à son établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours à disposition dans son établissement.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- Les principes de sécurité.- L'évacuation.- L'alerte.- Le feu et les extincteurs.- Les moyens des secours. <u>Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de l'établissement	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Aucun Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 755 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS 920 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.17/7

Evacuation

Formation Continue Incendie et Evacuation (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Les personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à son établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Se rappelle les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les entreprises.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours à disposition dans son établissement.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie - rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- Les principes de sécurité.- L'évacuation.- L'alerte.- Le feu.- Les moyens des secours. <u>Pratique - rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.- Manipulation du RIA si l'établissement en dispose.- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de l'établissement	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Avoir suivi une formation initiale incendie et évacuation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 755 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation	
INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.	

Evacuation

Formation Initiation Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à son établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours à disposition dans son établissement.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- Le classement des Etablissement Recevant du Public (ERP).- Les principes de sécurité.- L'évacuation horizontale.- L'alerte.- Le feu.- Les moyens de secours <u>Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.- Visite applicative du site et explication des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.- Manipulation et lecture du SSI à l'aide de mises en situation professionnelle. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de l'établissement.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Aucun Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 644 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS 633 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.17/7

Evacuation

Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Les personnes de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à l'établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Revoit les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.- Habileté : Met en œuvre les moyens de secours à disposition dans son établissement.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie - rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation- Les principes de sécurité.- L'évacuation horizontale.- L'alerte.- Le feu.- Les moyens de secours. <u>Pratique - rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique: feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle.- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.- Manipulation et lecture du SSI à l'aide de mises en situation professionnelle. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de son établissement.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Avoir suivi une formation initiale. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 644 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation	
INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.	

Evacuation

Initiation Incendie et Evacuation spécial agent de nuit dans les ERP de type U et J

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Agents de nuit

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention.

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à l'établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.- Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie :</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- Les principes de sécurité.- L'évacuation horizontale.- L'alerte.- Le feu.- Les moyens de secours. <u>Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle- Manipulation et lecture du SSI pédagogique à l'aide de mises en situation professionnelle.- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels dans la maison à feu : Simulation feu de chambre et feu de cuisine avec victime visible et non visible. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de son établissement.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Occuper un poste d'agent de nuit. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 822 € de frais pédagogiques. La formation est à faire au CFIS.
METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation	
INDICATEURS DE RESULTATS 7 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 6.07/7	

Evacuation

Formation Continue Incendie et Evacuation dans les ERP de type U et J avec maison à feu (Recyclage)

Durée : 3 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de pouvoir agir face à un début d'incendie et de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à l'établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Revoit les phénomènes liés aux incendies et à l'évacuation dans les ERP de type U et J.- Habilité : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.- Attitude : Adapte son comportement en prenant en compte les consignes générales et spécifiques de son établissement en cas d'incendie.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie : Rappel</u> <ul style="list-style-type: none">- La réglementation.- Les principes de sécurité.- L'évacuation horizontale.- L'alerte.- Le feu.- Les moyens de secours. <u>Pratique : Rappel :</u> <ul style="list-style-type: none">- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels à l'aide d'un foyer écologique : feu d'armoire électrique, feu de liquide, feu de poubelle- Manipulation et lecture du SSI pédagogique à l'aide de mises en situation professionnelle.- Manipulation de vrais extincteurs sur différents feux réels dans la maison à feu : Simulation feu de chambre et feu de cuisine avec victime visible et non visible. Possibilité d'adapter la théorie et la pratique selon les besoins et les demandes de l'établissement	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Occuper un poste d'agent de nuit et avoir suivi la formation initiation incendie et évacuation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 822 € de frais pédagogiques. La formation est à faire au CFIS.
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Evacuation

Initiation Evacuation

Durée : 2 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur Sapeur-pompier titulaire d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Les personnels seront en capacité de mettre en œuvre les actions cohérentes de mise en sécurité ou d'évacuation des personnes dans le cadre des procédures et matériels propres à l'établissement.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : A des notions d'alerte, d'alarme et d'évacuation du personnel de l'établissement.- Habileté : Met en œuvre les procédures avec les moyens de secours à disposition.- Attitude : Adapte son comportement aux consignes générales et spécifiques de l'établissement.	
METHODES MOBILISEES Théorie : <ul style="list-style-type: none">- Rôle du chargé d'évacuation.- L'évacuation.- L'alerte.- Les moyens de secours. Pratique : <ul style="list-style-type: none">- Visite applicative du site et explications des moyens de secours mis à disposition dans l'établissement.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : aucun. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 270 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Possibilité de QCM d'auto-évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Evacuation

Exercice Evacuation

Durée : 1 heure par exercice

Effectif stagiaire : Tous les personnels

Qualité des participants : Personnels de l'établissement

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 3 formateurs Sapeurs-pompiers titulaires d'un niveau de qualification en Prévention

OBJECTIFS Mettre en œuvre les connaissances des personnels et acquérir des réflexes en matière d'évacuation à partir d'une situation d'incendie simulé.	
COMPETENCES Les personnels de l'établissement mettent en œuvre une évacuation et adaptent leur comportement aux consignes générales et spécifiques de l'établissement.	
METHODES MOBILISEES -Exercice d'évacuation en temps réel avec divers scénarii possibles. -Mise en fumée d'au moins une pièce permettant de mettre le personnel dans des conditions les plus réelles possibles (à l'aide d'une machine à fumée froide et non toxique).	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : aucun. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Tenue de travail habituelle. Tarif TTC : 169 € de frais pédagogiques. L'exercice d'évacuation est réalisé dans l'établissement.
	METHODE D'EVALUATION Il s'agit là d'une double évaluation : celle du comportement des salariés de la structure vis-à-vis d'un sinistre et celle du comportement des personnels chargés d'évacuation. Une évaluation de fin d'exercice permet l'expression collective des remarques de toute nature sur le ressenti vis-à-vis de l'exercice joué. Rédaction d'un rapport sur le déroulement de l'exercice
	INDICATEURS DE RESULTATS 46 exercices ont été réalisés en 2024.

PREVENTION

CE SONT 48 STAGIAIRES FORMES EN 2024.
AVEC UN TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DE 5.90 / 7

Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 1

Durée : 44 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Sapeurs-pompiers

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs Sapeur-pompier titulaire du SSIAP 2 ou SSIAP 3

OBJECTIFS Le personnel doit être capable de participer à la Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans le cadre d'un travail en équipe	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît la réglementation dans les Etablissements Recevant du Public.- Habileté : Met en œuvre l'ensemble des dispositifs de prévention de l'établissement.- Attitude : Adapte son comportement dans les domaines de l'incendie et du secours à personnes.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> <u>2ème partie :</u> Sécurité Incendie. <u>3ème partie :</u> Installations techniques. <u>4ème partie :</u> Rôles et missions des agents de sécurité incendie (séquence 1, 3 et 4). <u>5ème partie :</u> Concrétisation des acquis (séquence 1). La partie théorique se déroulera au Centre de Formation. Les exercices pratiques ainsi que les visites se feront sur le site du CFIS et dans divers Etablissements Recevant du Public	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Justifier d'être ou d'avoir été hommes du rang des Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale. Le stagiaire attestera de son aptitude physique au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 773 € de frais pédagogiques par personne
	METHODE D'EVALUATION Arrêté du 2 mai 2005 consolidé au 11 janvier 2019. Evaluation formative. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'un diplôme Equivalence SSIAP 1 conforme à la réglementation de 2016.
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024. 7 jury SSIAP 1 ont été réalisés en 2024.

Module Complémentaire - Equivalence SSIAP 2

Durée : 28 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Sapeurs-Pompiers

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs Sapeur-pompier titulaire du SSIAP 3.

OBJECTIFS Le personnel chef d'équipe doit être capable de manager à la fois une équipe de SSIAP 1 et un PC sécurité. De plus, il sera le conseiller technique auprès des services de secours	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît la réglementation Etablissement Recevant du Public.- Habileté : Met en place les outils de gestion d'un PC de sécurité avec une équipe que vous dirigez.- Attitude : Adapte son comportement de chef d'équipe notamment en termes de management et de fonction.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> <u>2ème partie :</u> Manipulation des Systèmes de Sécurité Incendie. <u>3ème partie :</u> Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie. <u>4ème partie :</u> Chef du poste central de sécurité en situation de crise. La partie théorique se déroulera au Centre de Formation. Les exercices pratiques ainsi que les visites se feront sur le site du CFIS et dans divers Etablissements Recevant du Public	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Justifier d'être ou d'avoir été pendant un an au minimum Sous-officier des Sapeurs-Pompiers volontaires ou professionnels, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale, titulaire de l'unité de valeur PRV 1 ou AP 1 ou du certificat prévention délivrés par le ministère de l'intérieur. Le stagiaire attestera de son aptitude physique au moyen d'un certificat médical d'aptitude avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 603 € de frais pédagogiques par personne
	METHODE D'EVALUATION Arrêté du 2 mai 2005 consolidé au 11 janvier 2019. Evaluation formative. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'un diplôme Equivalence SSIAP 2 conforme à la réglementation de 2016.
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Formation Capture d'Animaux sur la Voie Publique

Durée : 14 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Agents Communaux

Qualité et nombre des formateurs : 2 Sapeurs-Pompiers ayant participé à une formation spécifique animalière - Des intervenants spécialistes d'un club canin.

OBJECTIFS Les agents communaux seront capables de capturer et de prendre en charge des animaux dans leur commune en ayant un comportement adapté.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connaît les différents groupes d'animaux, leurs comportements, leurs réactions de défense, ainsi que la législation en vigueur pour chaque type d'espèces.- Habileté : Aborde et manipule différentes espèces d'animaux en utilisant le matériel spécifique et mis à disposition par l'employeur pour assurer la récupération de ou des animaux et le transfert vers une structure adaptée.- Attitude : Agit sereinement sur des animaux domestiques ou sauvages, blessés ou agressifs tout en respectant la sécurité des personnels et de la population tout en préservant l'environnement.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie :</u> <ul style="list-style-type: none">☞ Les missions et le cadre réglementaire de l'agent communal.☞ Les missions des structures d'accueil.☞ Les notions de psychologie animalière et comportementale.☞ Le risque animalier.☞ Les différentes catégories et comportements du chien.☞ L'appréhension de la morsure.☞ Le matériel et les techniques de captures. <u>Pratique :</u> <ul style="list-style-type: none">☞ Apprentissage des techniques de capture, de contentions et de transports des animaux domestiques et sauvages.☞ La désinfection.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Être agent communal. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 2 894 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 289 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Evaluation certificative. QCM de 10 questions à la fin de la formation. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS 37 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 5.94/7

Nage avec les Equipements de Protection Individuels

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels travaillant à proximité ou en milieu aquatique

Qualité et nombre des formateurs : 2 formateurs Sapeurs-Pompiers spécialisés en intervention milieu aquatique. 1 équipe de sécurité pour la mise à l'eau en milieu naturel.

OBJECTIFS Les personnels travaillant en milieu aquatique ou à proximité de rivières et plans d'eau seront capables de pouvoir réagir efficacement en cas de chute dans l'eau ou de blessures	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Réagit efficacement en cas d'accident en milieu aquatique.- Habileté : Nage avec des Equipements de Protections Individuels (EPI) et a acquis de bons réflexes- Attitude : Comprend et analyse le risque en milieu aquatique.-	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> ☞ En piscine, le matin : <ul style="list-style-type: none">- Mise à l'eau des stagiaires sans et avec les EPI et parcours d'aisance.- Apprentissage des techniques de sauvetage d'une personne en difficulté dans l'eau.- Prises de dégagement et dégagements d'urgence.- Rappel des gestes qui sauvent : La Réanimation Cardio Pulmonaire / Le saignement abondant / La perte de connaissance. Lecture et analyse des risques en rivière et/ ou plan d'eau et rappels de la dangerosité du milieu aquatique et mesures de prévention. ☞ En rivière, l'après-midi : <ul style="list-style-type: none">- Mise à l'eau et nage en milieu naturel avec EPI.- Mise en situation avec le matériel de l'entreprise et test en conditions réelles. Sauvetage de victime et mises en situations diverses en milieu naturel	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Savoir nager. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au moyen d'un certificat médical avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue propre en plus du maillot de bain pour la nage en piscine. L'entreprise devra fournir son matériel de navigation et les EPI pour les mises en situations en milieu naturel. Tarif TTC : 2 494€ de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 251 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation	
INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.	

Prévention dans le milieu Agricole

Durée : 6 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Personnels travaillant en milieu agricole

Qualité et nombre des formateurs : 2 formateurs Sapeurs-Pompiers.

OBJECTIFS Les personnels travaillant en milieu agricole seront capables de pouvoir réagir efficacement en cas d'incendie ou d'accident au sein de leur exploitation et de donner l'alerte aux services de secours adaptés.	
COMPETENCES Le stagiaire : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance : Connait les risques liés à son activité professionnel et sur l'exploitation.- Habileté : Met en œuvre des actions de prévention et utilise les moyens de secours à disposition sur l'exploitation.- Attitude : Comprend et analyse le risque en milieu agricole.	
METHODES MOBILISEES <u>Théorie et pratique :</u> Formation Gestes qui Sauvent <ul style="list-style-type: none">- La protection- L'alerte- Les hémorragie externes- La perte de connaissance- L'arrêt cardiaque La prévention des risques dans le milieu agricole : <ul style="list-style-type: none">- le DUERP- les EPI- le travail en hauteur- les incendies- les produits phytosanitaires Pédagogie interactive avec des mises en situations professionnelles.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Savoir nager. L'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au moyen d'un certificat médical avant la formation. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue propre en plus du maillot de bain pour la nage en piscine. L'entreprise devra fournir son matériel de navigation et les EPI pour les mises en situations en milieu naturel Tarif TTC : 776 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
METHODE D'EVALUATION Evaluation formative continue. Délivrance d'une attestation de fin de formation. Délivrance d'une attestation de formation	
INDICATEURS DE RESULTATS 41 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 5.92/7	

MANAGEMENT

42 STAGIAIRES FORMES EN 2024.

AVEC UN TAUX DE SATISFACTION GLOBALE DE 5.85 /7

Renforcement d'une cohésion de groupe (Team Building)

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 20

Qualité des participants : Cadres et employés d'une entreprise ou d'une collectivité

Qualité et nombre des formateurs : Formateurs Sapeurs-pompiers en nombre suffisant pour réaliser les différents ateliers proposés

OBJECTIFS Développer les valeurs de la vie d'un groupe en vue de le faire gagner en efficacité.	
COMPETENCES Les différents ateliers permettront : <ul style="list-style-type: none">- De favoriser la communication interne.- Renforcer la cohésion d'équipe.- De se rendre compte de l'impact de la motivation individuelle et collective.- Le dépassement de soi et la connaissance de ses limites.- Développer la solidarité et l'entraide.- D'apprendre à gérer le risque et son stress.- De mettre en application la culture d'entreprise.	
METHODES MOBILISEES <u>Thèmes au Choix :</u> <ul style="list-style-type: none">- Effectuer une désincarcération.- Intervenir sur un feu d'une pièce d'habitation (Maison à Feu).- Parcours d'accoutumance au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI).- Monter à une échelle aérienne (30 mètres).- Descente au moyen d'un Lot de Sauvetage.- Parcours sportif sapeurs-pompiers.- Intervenir sur un feu de voiture. Autres thèmes sur demande après étude de la faisabilité.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Avant le stage l'entreprise attestera de l'aptitude physique de ses salariés au moyen d'un certificat médical d'aptitude. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Des combinaisons et du matériel seront mis à disposition des stagiaires par le Centre de Formation. Tarif TTC : 2 877 € de frais pédagogiques et 239 € à titre individuel La formation est réalisée au CFIS.
METHODE D'EVALUATION Il s'agit d'un accompagnement dans le développement de compétences en matière de management. Pas d'évaluation.	
INDICATEURS DE RESULTATS 36 stagiaires formés en 2024. Taux de réussite 100 % Taux de complétude 100 % Taux de satisfaction 5.85/7	

Gestion d'une crise dans les EHPAD

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Cadres et employés d'un EHPAD

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne et 1 formateur sapeur-pompier chef d'agrès tout engin

OBJECTIFS

Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique.

A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement (PC) » de crise en lien avec les services de secours.

Cette formation permettra à tous les stagiaires de maîtriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur établissement.

COMPETENCES

Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :

- La compréhension des enjeux et de la communication de crise.
- La connaissance de son rôle dans une telle situation.
- La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation. Les premiers réflexes en situation de stress.

METHODES MOBILISEES

Théorie :

- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.
- Connaître la cartographie des risques de sa structure.
- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans l'établissement.
- Comment définir, appréhender et gérer une crise.
- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise

Pratique : Mises en situation professionnelle :

- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel.

Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Occuper les fonctions de cadre d'astreinte.

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 1 227 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 103 € à titre individuel.

La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)

METHODE D'EVALUATION

Il s'agit d'un développement des compétences pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation

INDICATEURS DE RESULTATS

34 stagiaires formés en 2024.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 5.76/7

Gestion d'une crise dans les entreprises

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Cadres et employés d'une Entreprise

Qualité et nombre des formateurs : 1 formateur sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne et 1 formateur sapeur-pompier chef d'agrès tout engin

OBJECTIFS Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique. La plupart des grandes entreprises disposent de différents plans et procédures pour faire face à tout type de crise. Mais souvent, la communication interne liée à ces dispositifs est insuffisante. Quand la crise survient, certains acteurs clés de l'entreprise, qui doivent pourtant jouer un rôle majeur dans la gestion de la crise peuvent se sentir peu préparés car mal informés sur les processus et outils en vigueur. A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement » de crise en lien avec les services de secours. Cette formation permettra à tous les stagiaires de maîtriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur établissement.	
COMPETENCES Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer : <ul style="list-style-type: none">- La compréhension des enjeux et de la communication de crise.- La connaissance de son rôle dans une telle situation.- La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation. Les premiers réflexes en situation de stress.	
METHODES MOBILISEES Théorie : <ul style="list-style-type: none">- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.- Connaître la cartographie des risques de sa structure.- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans l'établissement.- Comment définir, appréhender et gérer une crise.- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise. Pratique : Mises en situation professionnelle. <ul style="list-style-type: none">- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel. Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Occuper les fonctions de cadres d'astreintes. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tenue : Prévoir une tenue peu fragile. Tarif TTC : 1 227 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10 personnes et 103 € à titre individuel. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats. (Forfait déplacement de 70 € à ajouter aux frais pédagogiques)
	METHODE D'EVALUATION Il s'agit d'un développement des compétences pas d'évaluation. Délivrance d'une attestation de fin de formation
	INDICATEURS DE RESULTATS Pas de stagiaires formés en 2024.

Sensibilisation à la gestion d'une crise dans une Collectivité Territoriale et/ou un service de l'État

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Elus et fonctionnaires

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs sapeur-pompier officier chef de groupe, chef de colonne

OBJECTIFS

Il s'agit de proposer aux agents ayant les fonctions de « cadre ou élu d'astreinte » de se mettre en situation de gestion d'une crise type incendie ou évènement climatique. Utilité et nécessité du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et du Plan Communal de Sauvegarde.

A travers des scénarii l'apprenant pourra être amené à comprendre quels outils et quels éléments mettre en place afin de constituer le premier « Poste de Commandement » de crise en lien avec les services de secours.

Cette formation permettra à tous les stagiaires de maîtriser les procédures et les outils en matière de gestion de crise dans leur commune.

COMPETENCES

Cette journée a pour objectifs de favoriser et de développer :

- La compréhension des enjeux et de la communication de crise.
- La prise de conscience de la vulnérabilité communale.
- La connaissance de son rôle dans une telle situation.
- La connaissance des dispositifs d'alerte, de mobilisation. Les premiers réflexes en situation de stress.

METHODES MOBILISEES

Théorie :

- Appréhender les enjeux de la gestion de crise.
- Connaître la cartographie des risques de sa commune.
- Quels sont les dispositifs de mobilisation dans la commune.
- Comment définir, appréhender et gérer une crise.
- L'importance des médias (traditionnels et sociaux) et de la communication de crise.

Pratique : Mises en situation professionnelle.

- Scénarii joués afin de placer le stagiaire dans la position au plus proche du réel.

Comment constituer le premier PC de crise en lien avec les services de secours.

CONDITIONS DE LA FORMATION

Pré requis : Occuper les fonctions de cadre d'astreinte ou d'élu.

Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois.

Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Tenue : Prévoir une tenue peu fragile.

Tarif TTC : 0 € de frais pédagogiques pour un groupe de 4 à 10. La formation doit être réalisée dans l'établissement, sous réserve d'utiliser les moyens propres à la structure.

METHODE D'EVALUATION

Il s'agit d'un développement des compétences.

Pas d'évaluation.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

INDICATEURS DE RESULTATS

8 stagiaires formés en 2024.

Taux de réussite 100 %

Taux de complétude 100 %

Taux de satisfaction 6.45/7.

Préparation Audit Qualiopi pour un SDIS

Durée : 7 heures

Effectif stagiaire : 4 à 10

Qualité des participants : Service Formation / RH

Qualité et nombre des formateurs : 1 à 2 formateurs sapeur-pompier officier et/ou PATS spécialisé en formation

OBJECTIFS Identifier les écarts entre les pratiques existantes et les exigences du référentiel Qualiopi	
COMPETENCES La journée a pour objectif d'échanger sur les pratiques mises en place dans l'établissement	
METHODES MOBILISEES Echanges théoriques : Présentation du référentiel. Quels sont les indicateurs qui concernent votre école de formation ? Quels sont les indicateurs que la structure pense maîtriser ? Quels sont les indicateurs les plus difficiles à maîtriser ? Positionnement des indicateurs travaillés par rapport au guide d'audit. Recherche des pistes d'amélioration et d'actions correctives. Lister des indicateurs à renforcer en vue d'un audit de certification.	CONDITIONS DE LA FORMATION Pré requis : Démarche Datadock ou qualité de la formation en cours. Modalité et délai d'accès : Prendre contact avec le centre de formation au 05.49.08.18.39 ou à CFIS@sdis79.fr au minimum 1 mois avant la date de formation souhaitée. Le délai de réponse observé entre une demande et l'établissement d'une convention est d'environ 1 mois. Accessibilité : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve des conditions d'aptitude médicale et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap. Tarif TTC : 2 092 € de frais pédagogiques. La formation peut être réalisée dans l'établissement, sous réserve de disposer des moyens adéquats (forfait déplacement de 65€ et d'hébergement à ajouter aux frais pédagogiques).
	METHODE D'EVALUATION Pas d'évaluation.
	INDICATEURS DE RESULTATS Aucun organisme de conseillé en 2024.

Annexe formations certifiantes

Intitulé formation	Bloc de compétences	Fonction occupée	Passerelles Equivalences	Débouchés, suite de parcours
PSC * Premiers secours citoyen	Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. En cas de non validation, une date sera proposée à l'apprenant.	Intervenir en qualité de secouriste isolé dans le cadre d'une action de citoyenneté		Être reconnu en tant qu'acteur de la sécurité civile
SST ** Sauveteur secouriste du travail	Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. En cas de non validation, une date sera proposée à l'apprenant.	Intervenir en qualité de secouriste dans le cadre du travail	PSC	Être reconnu en tant qu'acteur de la prévention au sein de son établissement
MAC SST Maintien des acquis et des compétences Sauveteur secouriste du travail	Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. En cas de non validation, une date sera proposée à l'apprenant.	Intervenir en qualité de secouriste dans le cadre du travail	PSC	Être reconnu en tant qu'acteur de la prévention au sein de son établissement
PSE 1 Premiers secours en équipe niveau 1	Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. En cas de non validation, une date sera proposée à l'apprenant.	Intervenir en équipe en qualité de secouriste dans le cadre du travail ou d'une association agréée de sécurité civile	PSC	Être reconnu en tant qu'acteur de la sécurité civile Possibilité de monter en compétence en passant le PSE 2
PSE 2 Premiers secours en équipe niveau 2	Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétences. En cas de non validation, une date sera proposée à l'apprenant.	Intervenir en équipe en qualité de secouriste dans le cadre du travail ou d'une association agréée de sécurité civile	PSC	Être reconnu en tant qu'acteur de la sécurité civile

Equivalence : * Les titulaires du certificat de SST et du PSE 1 à jour de leur formation continue détiennent le PSC

Passerelle : **En ce qui concerne les formations SST, les personnes titulaires du PSC, AFGSU, PSE 1, un processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini avec le commanditaire et le stagiaire (se référer en page 7)